

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE
DE LA COMMUNE DE MONTAGNAC-MONTPEZAT**

SEANCE DU 19 JUIN 2015

L'an **deux mille quinze** et le **dix-neuf** du mois de **juin** à **18 heures**,
Le Conseil Municipal de la Commune de MONTAGNAC-MONTPEZAT dûment convoqué, s'est réuni
en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur François GRECO, Maire.

Date de la convocation du Conseil Municipal : **15 juin 2015.**

Date d'affichage : **15 juin 2015.**

Etaient présents : Mme Martine GRECO –

MM. Armel AÏTA – René CAUSSIGNAC - Bernard BATIFOULIER - Francis GRAÖ –
Antoine PES – Serge VASELLI – Lionel VOGEL –

Absents représentés :

M. Henri COSENZA donne pouvoir à M. François GRECO –
M. Denis MALOSSANE donne pouvoir à Mme Martine GRECO –

Secrétaire de séance : M. Armel AÏTA -

DELIBERATION N° 2015/44 Pour : 11 Contre : 00 Abstention : 00

**OBJET : REHABILITATION DANS LE CIMETIERE DE MONTPEZAT : DEMANDE DE
SUBVENTION A L'ETAT**

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur René CAUSSIGNAC, Maire délégué de Montpezat.
Celui-ci expose les travaux de réhabilitation du cimetière de Montpezat.
Il fait part d'un devis de la société PFG Marbrerie Manosquine : d'une part pour la réhabilitation du
cimetière et de l'autre pour l'habillage de l'ossuaire.

Monsieur le Maire donne lecture de ces devis dont les prestations s'élèvent à :

- Dépose et déplacement de monuments en pierre : 6 250 € HT (soit 7 500 € TTC)
- Habillage en granit de l'ossuaire : 2 400 € HT (soit 2 880 € TTC)

Il précise que l'Etat, dans le cadre de la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DETR), peut
subventionner ces opérations dans la limite de 50 % des coûts dépensés.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel HT de ce projet s'établissant ainsi :

- Travaux de réhabilitation et d'habillage :	8 650 € HT
- Subvention d'Etat DETR (50%) du coût HT	4 325 € HT
- Autofinancement communal	4 325 € HT

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **APPROUVE** le budget prévisionnel de 8 650 € HT pour la réhabilitation du cimetière de Montpezat présenté par Monsieur le Maire ;
- **SOLLICITE** une aide financière auprès du Département des Alpes de Haute Provence de 50 % au titre du programme Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) ;
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'accomplir toutes les formalités afférentes à cette affaire.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire
François GRECO